

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

2017-03-06

À UNE SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal, tenue à 19 h le 6 mars 2017 à la salle du conseil au 3115, chemin de Capelton, North Hatley.

SONT PRÉSENTS la conseillère et les conseillers suivants : Madame Sylvie Cassar, Messieurs Guy Larkin et Vincent Fontaine,

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire suppléant Monsieur Claude B. Meilleur

EST AUSSI PRÉSENTE Liane Breton, directrice générale

SONT ABSENTS : Messieurs Martin Primeau, Patrick Clowery, Jacques Bogenez

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux du 6 février et 23 février 2017
4. Suites aux procès-verbaux du 6 février et 23 février 2017
5. Période de questions des citoyens et visiteurs
6. Adoption du second projet règlement n° 2017-04
7. Adoption du règlement n° 2017-03 déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures
8. PIIA, 104, rue des Méandres
9. PIIA, 4630, chemin de Capelton
10. Vente pour défaut de paiement des taxes
11. Nomination firme RCGT états financiers 2017-2018
12. Subvention route verte – Ville de Sherbrooke
13. Programme de soutien pour la relâche scolaire
14. Nomination des membres du CCU
15. Nomination maire suppléant
16. Protection des arbres chemin Lac
17. Adoption des comptes à payer
18. Correspondance
19. Divers
20. Clôture de la séance

17-03-06.01

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire constate le quorum à 19 h et déclare la séance ouverte.

17-03-06.02

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté et approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

17-03-06.03

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 6 FÉVRIER ET 23 FÉVRIER 2017

IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE

ET RÉSOLU les procès-verbaux du 6 février et 23 février 2017 soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

17-03-06.04

SUITES AUX PROCÈS-VERBAUX DU 6 FÉVRIER ET 23 FÉVRIER 2017

Aucune suite

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

17-03-06.05

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET VISITEURS

Monsieur Keith Broadhurst du chemin Fuller est présent et demande à ce que le pont Fuller soit remplacé. Il a obtenu un coût d'environ 111 000 \$ pour le remplacement de la firme Bailey M2.

Monsieur Sauriol du 124, chemin Hatley Centre, demande des nouvelles au niveau Internet.

Monsieur Blanchette du chemin Fuller dépose une demande de la part des 3 citoyens du chemin Fuller. Cette demande est d'installer des pancartes de *Défense de stationner* de chaque côté du chemin Fuller ainsi que du côté de la ville de Waterville, de changer le pont en capacité et largeur afin de permettre aux véhicules d'incendie et autres camions de pouvoir circuler sur le pont en tout temps.

17-03-06.06

ADOPTION DU SECOND PROJET RÈGLEMENT N° 2017-04

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR

ET RÉSOLU d'adopter le second projet du règlement n° 2017-04 modifiant le règlement de zonage n° 2000-08

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

17-03-06.07

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2017-03 DÉTERMINANT LE RAYON DE PROTECTION ENTRE LES SOURCES D'EAU POTABLE ET LES OPÉRATIONS VISANT L'EXPLORATION ET L'EXPLOITATION D'HYDROCARBURES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN

ET RÉSOLU QUE la municipalité du Canton de Hatley adopte le règlement n° 2017-03 déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures sur le territoire de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

17-03-06.08

PIIA, 104, RUE DES MÉANDRES

ATTENDU QUE la demande de construction déposée pour la propriété située au 104, rue des Méandres;

ATTENDU QUE le règlement n° 2000-13 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique pour ce projet;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme ont évalué la demande en fonction des objectifs et des critères fixés par le règlement n° 2000-13;

PAR CONSÉQUENT

IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE

ET RÉSOLU Qu'à la suite de la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal accepte la demande de construction de la propriété du 104, rue des Méandres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

17-03-06.09

PIIA, 4630, CHEMIN DE CAPELTON

ATTENDU QUE la demande de construction déposée pour la propriété située au 4630, chemin de Capelton;

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

ATTENDU QUE le règlement n° 2000-13 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique pour ce projet;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme ont évalué la demande en fonction des objectifs et des critères fixés par le règlement n° 2000-13;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE**

ET RÉSOLU Qu'à la suite de la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal accepte la demande de construction de la propriété du 4630, chemin de Capelton.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

17-03-06.10

VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES

ATTENDU QUE la MRC Memphrémagog a adopté le règlement 1282 par lequel elle permet la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes ;

ATTENDU QUE selon les articles 1022 et suivants du *Code municipal du Québec*, il faut ajouter un délai de trois (3) mois aux dates mentionnées à ces articles ;

ATTENDU QUE l'état prévu à l'article 1023 dudit *Code municipal du Québec* doit être présenté à la MRC Memphrémagog ;

ATTENDU QUE la liste de vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes 2017 se lit comme suit :

Nom	Lot	Arrérages				
		2017	2016	2015	Intérêts	Total
Teblum Randy	4 029 688	530,04	550,24	0,76	95,25	1 176,29
Fournier Dany	4 029 816	2 652,46	2 746,79	228,29	178,09	5 805,63

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR**

ET RÉSOLU QUE la municipalité du Canton de Hatley approuve la liste de vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes pour les années 2015-2016-2017 avec un taux inchangé de 16 % d'intérêt pour les années 2015 et 2016 et un taux de 12 % d'intérêt pour l'année 2017;

QUE la municipalité mandate Madame Liane Breton, directrice générale ainsi que Madame Annie Deshaies, adjointe à la trésorerie afin de représenter la municipalité à la MRC Memphrémagog pour la vente pour défaut de paiement de taxes le 8 juin 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

17-03-06.11

NOMINATION DE LA FIRME RCGT POUR LES ANNÉES 2017-2018

ATTENDU QUE la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. est notre firme comptable depuis 2012;

ATTENDU QUE la nomination pour les années 2017 et 2018 est requise;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN**

QUE la municipalité du Canton de Hatley nomme pour les années 2017 et 2018 la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. pour le contrat de services professionnels comptables pour les années 2017 et 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

17-03-06.12

SUBVENTION ROUTE VERTE – VILLE DE SHERBROOKE 2017

ATTENDU QUE la subvention donnée par le Ministère des Transports pour la Route verte est maintenant versée aux municipalités et non aux organismes responsables de l'entretien de ladite Route verte;

ATTENDU QUE la direction du Ministère des Transports exige de la part des municipalités l'approbation du rapport d'entretien et de dépenses des organismes responsables de l'entretien;

ATTENDU QUE la ville de Sherbrooke, en tant que gestionnaire mandaté par la municipalité, a présenté son rapport d'entretien pour la saison 2017;

PAR CONSÉQUENT IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR

ET RÉSOLU QUE la municipalité approuve le rapport d'entretien de la Route verte sur le territoire de la municipalité pour l'année 2017 préparé par la ville de Sherbrooke;

ET RÉSOLU QUE la municipalité confirme les renseignements suivants :

QUE la ville de Sherbrooke est mandatée pour agir comme gestionnaire du réseau cyclable et qu'il y a 13,4 kilomètres d'aménagements reconnus Route verte sur son territoire;

QUE l'accès à ces aménagements est libre et gratuit pour tous les utilisateurs;

ET QU'une copie de la résolution soit acheminée au Ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

17-03-06.13

PROGRAMME DE SOUTIEN POUR LA RELÂCHE SCOLAIRE

ATTENDU QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2017 (Programme) qui vise à soutenir de nouveaux projets, bonifier ou accroître l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire, pendant la relâche scolaire et la période estivale 2017;

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Hatley a présenté en 2016 une demande d'appui financier admissible afin de réaliser un projet permettant de bonifier ou accroître l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire, pendant la relâche scolaire et la période estivale 2017 ;

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Hatley désire toujours participer au Programme;

PAR CONSÉQUENT IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE

IL EST RÉSOLU d'autoriser madame Liane Breton, directrice générale, à signer au nom de la Municipalité du Canton de Hatley la convention d'aide financière 2016-2017 dans le cadre du Programme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

17-03-06.14

NOMINATION DES MEMBRES DU CCU

ATTENDU QUE la municipalité doit nommer les membres du comité consultatif d'urbanisme en conformité avec le règlement n° 2014-16 relatif à la composition d'un comité consultatif d'urbanisme;

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme ont en alternance des mandats de deux (2) ans tel que prévu à l'article 2.6 du règlement n° 2014-16;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN

ET RÉSOLU QUE la municipalité du Canton de Hatley nomme les membres suivants au comité consultatif d'urbanisme en ce jour du 6 mars 2017 pour un mandat se terminant le 6 mars 2019:

Monsieur Vincent Fontaine, conseiller
Madame Geneviève Vallières, citoyenne
Monsieur François Carpentier, citoyen

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

17-03-06.15

NOMINATION MAIRE SUPPLÉANT

ATTENDU QUE Monsieur Claude B. Meilleur est maire suppléant de la municipalité depuis le 1^{er} août 2016 jusqu'au 1^{er} avril 2017;

ATTENDU QUE nous devons renommer le maire suppléant vu que la période se terminera le 1^{er} avril 2017;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE

ET RÉSOLU QUE la municipalité du Canton de Hatley nomme Monsieur Jacques Bogenez, maire suppléant de la municipalité du 1^{er} avril 2017 jusqu'au 5 novembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

17-03-06.16

PROTECTION DES ARBRES CHEMIN LAC

ATTENDU QUE la protection des arbres est une priorité pour la municipalité du Canton de Hatley;

ATTENDU QUE le chemin Lac est une partie de chemin dont certaines essences d'arbres sont importantes et doivent être protégées;

ATTENDU QUE les arbres à garder et à protéger ont été inventoriés par l'ingénieur de la MRC Memphrémagog, Monsieur Émilio Lembo et que celui-ci a fourni un rapport indiquant les essences à protéger ainsi que les essences à enlever;

ATTENDU QUE l'enlèvement des essences ciblées sera géré par Monsieur Lembo, ingénieur forestier;

PAR CONSEQUENT
IL EST PROPOSE PAR SYLVIE CASSAR

ET RÉSOLU QUE la municipalité approuve le rapport de Monsieur Lembo et s'engage à protéger les arbres spécifiés dans son rapport, dans une vision d'avenir de tunnel d'arbres pour le chemin Lac.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL
CANTON DE HATLEY**

17-03-06.17

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

La liste des chèques est remise à tous les membres du conseil municipal

NOS CHÈQUES FOURNISSEURS	MONTANT
201700085 à 201700183	881 156,79 \$
Salaires février 2017	24 913,15 \$

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN**

ET RÉSOLU QUE la secrétaire-trésorière procède au paiement de ces comptes le 7 mars 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

17-03-06.18

CORRESPONDANCE

Demande de subvention Jeux du Québec
Remerciement de Monsieur André Gagné

17-03-06.19

DIVERS

Aucun point

17-03-06.20

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Vincent Fontaine propose la clôture de la séance à 19 h 38.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, Claude B. Meilleur, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Claude B. Meilleur
Maire suppléant

Liane Breton
Directrice générale